

# Compte rendu de la séance du conseil municipal

du 12 janvier 2023

*Compte tenu des travaux de rafraîchissement de la salle du conseil municipal en cours, la réunion s'est déroulée à la salle de la fraternité, rue du bournet à Neuvéglise-sur-Truyère, sous la présidence de Céline CHARRIAUD, Maire.*

*Secrétaire de la séance: Myriam FONTAINE*

*Présents : 20 puis 21 (M-A Dorléans arrive en cours de séance)*

*votants : 22*

*Absent(s) ayant donné pouvoir : MA Dorléans et S.Taillade*

*Absent(s) excusé(s) : Nicole Falet*

## **- sollicitation du Département pour le financement du projet de microcrèche.**

Les élus valident la sollicitation du département au titre de l'appel à projets 2023 "petite enfance" (FCI), pour un financement à hauteur de 20% du montant du HT du projet, soit 95 320€.

Vote pour=22 contre :0 Abst : 0

## **- Projet de création de 4 logements accessibles rue du Bournet avec plan de financement**

Dans le cadre de la stratégie d'aménagement du cœur de bourg de Neuvéglise, portée depuis 2014 par l'équipe municipale, après la création de 5 logements dans l'ancien presbytère, puis le projet avec Cantal Habitat de 6 logements dans l'ancien hospice (travaux en 2023), le projet à développer maintenant consiste à renforcer l'offre de logements accessibles et confortables en cœur de bourg. L'opportunité de créer des logements neufs, adaptés pour des personnes à mobilité réduite, dans un bâtiment déjà existant mais rénové en vue de devenir habitable, dans le cœur de bourg, et en reliant ces futurs logements au réseau de chaleur bois pour limiter leurs charges et leur impact environnemental, mérite d'être saisie.

Le maître d'œuvre engagé pour développer le projet démontre que 4 logements de type T3 (donc avec 2 chambres), format le plus recherché, pourraient tout à fait être créés, sur 2 étages, dans le bâtiment communal rue du bournet.

Le plan de financement, avec sollicitation de l'Etat, est approuvé par le conseil municipal, à hauteur de 416 665€ HT, et une sollicitation de 77 000€ au titre de la DETR 2023.

Vote pour=22 contre :0 Abst : 0

## **- Equipement de l'école en matériel numérique éducatif avec plan de financement**

Le chantier de restructuration de l'école sur un site unique est en cours et avance bien. L'heure est maintenant venue de prévoir l'équipement numérique qui intégrera la nouvelle école. En effet, outre la modernisation du bâti dans lequel évoluent les élèves et le personnel éducatif, il s'agit également d'adapter et de compléter le matériel.

Les élus valident le projet et son plan de financement avec sollicitation de l'Etat pour un accompagnement financier de 50% du projet, soit 17 775€ sur un total de 35 550€ HT.

Vote pour=22 contre :0 Abst : 0

*Arrivée de Marie-Anne DORLEANS en séance*

## **- Cession de l'école de Gros**

Suite à l'impossibilité, pour raisons personnelles des acheteurs, de voir aboutir la vente de l'école de Gros suite à la délibération du 10/12/2020, la vente de ce bâtiment a été relancée (via presse, site internet). Les conditions fixées ont été reconduites et la date limite de dépôt des offres était fixée au 31/10/2022.

Une seule offre, cochant tous les critères, a été reçue dans les délais impartis, et une autre est arrivée hors délais.

Le conseil municipal valide la proposition émise pour un montant de 21 600€ net vendeur et confirme la vente de l'école de Gros.

Vote pour=22 contre :0 Abst : 0

**- Acquisition de la parcelle AD0422 pour régularisation et cession des parcelles AD DPp et AD421p**

Afin de finaliser la transaction foncière avec M.et Mme Peuch Michel, le conseil municipal valide l'échange des 275m<sup>2</sup> de terrains communaux (partie de propriété communale AD n° DPp de 200m<sup>2</sup> de l'impasse du rocher et parcelle AD n°421p de 75m<sup>2</sup>) avec les 71m<sup>2</sup> de la parcelle AD 422p appartenant à M.et Mme Peuch. La différence de 204m<sup>2</sup> sera vendue à M.et Mme Peuch au tarif en vigueur de 5€/m<sup>2</sup>.

Vote pour=22 contre :0 Abst : 0

**- Validation par les élus de la convention avec le Conservatoire Régional d'Auvergne pour la restauration des zones humides de la Planèze de St-Flour.** Les secteurs concernés pour la commune sont : la zone humide du ruisseau de Fressange à l'aval du hameau de Fressanges et la zone humide et ancien bassin de lagunage de Chambernon. L'objectif des travaux de restauration est d'améliorer les fonctionnalités hydrologiques et d'en faciliter la gestion agro-pastorale durable.

Vote pour=22 contre :0 Abst : 0

**- sollicitation DETR 2023 - 3ème phase financière - pour le projet d'école**

Madame le Maire rappelle ce projet fondamental et structurant de la commune qu'est l'école nouvelle. Les élus valident le plan de financement de la phase 2023, estimé à 1 124998€ HT de dépenses, avec sollicitation de l'Etat au titre de la DETR 2023 à hauteur de 40%, soit 449 888,20€.

Vote pour=22 contre :0 Abst : 0

**Autres décisions du conseil municipal, prises à l'unanimité :**

- Validations des propositions de l'ONF pour les coupes et leur vente de bois des parcelles 3 en forêt de Fraissinet et 5 en forêt d'Oradour.
- Sollicitation de l'EPF-Smaf Auvergne pour l'acquisition amiable de terrains (cadastrés YC 13 en partie, pour environ 9200m<sup>2</sup> et YC 14 , de 2568m<sup>2</sup>) aux fins de constituer de la réserve foncière.
- Validation de l'acquisition à l'amiable les parcelles cadastrées 99 AK 099 (210m<sup>2</sup>) et 99AK100 (210m<sup>2</sup>) à Grandval de Lavastrie pour un montant de 3000€ net vendeur.
- Transfert en pleine propriété du centre d'incendie et de secours de Neuvéglise-sur-Truyère YC 231 au SDIS Cantal, conformément à la location.
- Officialisation de la décision d'éteindre l'éclairage public la nuit, de minuit à six heures.
- Suite à l'avis du comité technique du 29/11/2022 et conformément à la Loi du du 06 aout 2019 sur la transformation de la fonction publique, les élus adoptent l'actualisation de la définition, durée, cycles et aménagement du temps de travail des agents territoriaux de la commune, restant ainsi conformes aux 1607 heures de durée de travail annuel.
- Désignation de Patrick ROZIERE comme correspondant incendie et secours.
- Validation de la possibilité pour Mme le Maire de mandater en investissement des dépenses à hauteur de 173 118 € (donc en deçà du plafond autorisé de 25% des dépenses d'investissement mises au budget) avant le vote du budget 2023.